

## **AVIS**

### **Mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Mantes Innovaparc sur la commune de Buchelay**

Le 16 juillet 2020, la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France a rendu un avis délibéré portant sur l'étude d'impact du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Mantes Innovaparc sur la commune de Buchelay.

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, l'étude d'impact portant sur la création de la ZAC Mantes Innovaparc et l'avis émis par l'Autorité environnementale sont mis à la disposition du public avant l'approbation de l'opération par l'autorité compétente (Préfet des Yvelines).

Cette mise à disposition du public se déroulera du **25 janvier au 23 février 2021 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs.

Les pièces du dossier seront consultables sur les sites internet :

- des services de l'État dans les Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Avis-de-consultation-du-public>
- de l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) à l'adresse suivante : <https://www.epamsa.fr/operation/mantes-innovaparc/>.

Le dossier sera également déposé, sous format papier, pendant toute la durée de la mise à disposition :

- à la mairie de Buchelay (1 rue Gabriel Péri) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- à la préfecture de Versailles (Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1 avenue de l'Europe) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Toutes informations sur le dossier mis à disposition peuvent être demandées auprès de l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) à l'adresse suivante : [c.thisse@epamsa.fr](mailto:c.thisse@epamsa.fr).

Pendant la durée de la mise à disposition, soit du 25 janvier au 23 février 2021 inclus, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <https://www.epamsa.fr/operation/mantes-innovaparc/>.

Durant cette période, toutes observations et propositions sur le projet de création de la ZAC Mantes Innovaparc pourront également être consignées par le public sur le registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Buchelay et à la préfecture de Versailles.

L'avis du 16 juillet 2020 de l'Autorité environnementale ainsi que ceux des collectivités territoriales intéressées par le projet sont, par ailleurs, consultables sur le site Internet des services de l'État dans les Yvelines.

À l'issue de la procédure et après prise en considération des observations et propositions du public et rédaction d'une synthèse de ces dernières, le préfet des Yvelines approuvera ou non la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mantes Innovaparc à Buchelay.